DELIBERATION N° 54

Consolidation du parement intérieur de la courtine Sud du Château Musée Demande de subvention

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :31
Nombre de votants :39

LE 4 JUILLET DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 26 juin 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 3 à la question n° 60), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 3), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n° 3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 3), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 2 et de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane, M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 2), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 2).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme DELANDRE Béatrice à M. PAJOT Mickaël, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 66), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme SANOKO Barkissa à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question ° 7 à la question n° 66), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

Mme Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que le mur de la courtine Sud du Château Musée, d'une longueur de près de 38 mètres, s'étend depuis l'extension réalisée en 1984 (accueil du musée) jusqu'à la tour Saint-Rémy.

Ce mur présente un état sanitaire inquiétant. Des effondrements du parement intérieur ont été constatés. De nombreux éléments menacent encore de chuter. Cet état favorise le développement de végétaux et la pénétration d'eau, ce qui accentue le phénomène de dégradation du parement et plus particulièrement de ses joints.

L'opération de consolidation envisagée consiste donc à réparer à l'identique et en totalité le parement intérieur (côté cour) de la courtine, depuis le bâtiment d'accueil jusqu'à la clôture de la tour Saint-Rémy. Afin de limiter les intrusions d'eau par le dessus et d'assurer sur le long terme une étanchéité, les arases du mur seraient systématiquement reprises. Seraient exclues de l'opération les ruines du bâtiment jouxtant la tour Saint-Rémy.

Le délai d'exécution des travaux est de 4 mois.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 175 574 € HT, frais de maîtrise d'œuvre compris.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État – Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC de Haute-Normandie.

Le Conseil Général de Seine-Maritime pourrait également être amené à subventionner ces travaux.

Considérant :

- l'urgence sanitaire avérée de l'opération,
- l'avis de la commission n° 6 en date du 25 juin 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la DRAC de Haute-Normandie et du Conseil Général de Seine-Maritime, toutes subventions éligibles au taux le plus élevé possible,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire